

<p style="text-align:center">Compte Rendu REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022</p>

Secrétaire de séance : Pascale CRAVERO

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Délibérations aux investissements 2022
- 2/ Subventions aux associations
- 3/ Débat d'orientation budgétaire 2022
- 4/ Vote du compte administratif 2021 de la commune
- 5/ Approbation du compte de gestion 2021 du Receveur Principal
- 6/ Affectation du résultat de fonctionnement 2021 de la commune
- 7/ Circulation avec priorité de passage rue de l'Autan

L'an deux mil vingt-deux, le 21 du mois de mars à 20H00, le Conseil Municipal de SOUILHANELS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de SOUILHANELS, sous la Présidence de Monsieur Didier MAERTEN, Maire

Présents : MAERTEN Didier, CRAVERO Pascale, FIGUILLEM Philippe, LOPEZ Frédéric, MANCIET François, SIMELE Laurence, KOPF Fabrice et DIAZ José.

Absents excusés : AYROLLES Elisabeth, CASANOVA Blandine, SINACOLA Isabelle

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2022

Convocation du Conseil Municipal affichée le 14 mars 2022 à 10h00 au tableau d'affichage.

Cette réunion a pour objet les questions liées aux actions budgétaires de l'année écoulée et aux perspectives économiques de la commune pour 2022. Des délibérations sont à prendre pour maintenir le bon fonctionnement de la commune et élaborer la stratégie de l'année 2022.

• **1/ Délibérations aux investissements 2022**

Comme cela est prévu lorsque la section investissement du budget n'est pas encore votée, le maire propose qu'un montant soit validé par délibération afin de pouvoir réaliser les opérations d'investissement, dans la limite du quart du montant budgétisé en 2021 soit :

- Réseau voirie : 7 398.28 €
 - Terrains aménagés : 12 000.00 €
- Soit un total de 19 398.28 €.

Décision d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir ce montant dans l'attente du vote du budget 2022 pour toutes les pièces relatives à ces articles, pour le montant maximum de 19 398.28 €.

Voté à l'unanimité

• **2/ Subventions aux associations**

Pour rappel, les subventions accordées en 2021 n'ont pas toutes été versées du fait de la crise sanitaire. Le maire propose de reconduire à l'identique les subventions prévues en 2021 pour 2022, aux associations en ayant fait la demande.

Le Conseil municipal décide d'attribuer :

- 300 € pour le char (Fête du Cassoulet)
- 320 € pour l'ACCA (association Chasse)
- 3000 € pour le Comité des Fêtes

Voté à l'unanimité

• **3/ Débat d'orientation budgétaire 2022**

Certaines actions et projets prévus en 2021 n'ont pas encore été finalisés ; le conseil décide de prioriser l'achèvement des travaux entrepris pour 2021 (travaux de voirie chemin de la Rouatière et ralentisseurs, aire de

jeux). Le Conseil municipal souhaite également réfléchir à l'achat d'un camion benne pour le secteur technique, plus adapté aux différentes utilisations de la commune.

Voté à l'unanimité

NB : le budget principal devra être voté par le conseil municipal avant le 15 avril 2022.

D'autre part, les conseillers échangent sur la nécessité de pouvoir anticiper d'autres chantiers sur les années à venir : achat et installation de panneaux solaires et chauffe-eau thermodynamique pour l'école, rénovation ou construction d'une nouvelle salle des fêtes, réflexion globalisée sur l'aménagement du village... Des études et propositions seront travaillées en cours d'année 2022 pour pouvoir être amenées et traitées dans les budgets de 2023, et en suivant.

• **4/ Vote du compte administratif 2021 de la commune**

Le maire peut présenter le compte administratif, mais ne le vote pas, il ne doit donc pas signer le compte administratif, car il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum.

Le 1^{er} sujet concerne le vote du compte administratif de l'exercice 2021 (Copies fournies à tous les conseillers). Ce document retrace le montant des dépenses et des recettes de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre également les investissements réalisés. Il témoigne de la santé financière de notre commune. Sous la Présidence de Madame Pascale CRAVERO, le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		56 308,34		3 911,34		60 219,68
Opérations de l'exercice	201 316,76	244 000,25	59 988,17	91 946,77	261 304,93	335 947,02
Totaux	201 316,76	300 308,59	59 988,17	95 858,11	261 304,93	396 166,70
Résultats de clôture		98991,83		35 869,94		134 861,77
RESULTATS DEFINITIFS		98 991,83		35 869,94		134 861,77

- Reconnaît les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Voté à l'unanimité

• **5/ Approbation du Compte de Gestion 2021 du Receveur principal**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé pour 2021 par le Receveur Municipal. Ce document reprend toutes les opérations passées au cours de l'année 2021 par la commune. Les résultats sont en conformité et identiques avec ceux du compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

6/ Affectation du résultat 2021

Il convient également de voter l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021. (Résultat qui sera repris sur le budget 2022). Cette affectation doit couvrir les éventuels déficits de la section d'investissement. L'excédent de fonctionnement est de : 98 991,83 €. Décision du Conseil Municipal d'affecter le résultat 2021 comme suit :

Excédent antérieur reporté	56 308,34 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	50 000,00 €
<u>Résultat au 31/12/2021 excédent</u>	98 991,83 €
<u>Excédent au 31/12/2021</u>	98 991,83 €
<u>Exécution du virement à la section d'investissement (1068)</u>	37 000,00 €
<u>Affectation de l'excédent reporté (002)</u>	61 991,83 €

Voté à l'unanimité

• 6/ Circulation avec priorité de passage rue de l'Autan

Monsieur le Maire souhaite que la sécurité des habitants comme des automobilistes soit améliorée sur la rue de l'Autan : en effet la circulation est rendue complexe de par son étroitesse, qui ne permet pas le croisement des véhicules en toute sécurité. Il propose un arrêté visant à prioriser le véhicule « montant » lors des croisements. Le conseil municipal souligne que cela doit être appuyé par d'autres actions préventives : dalle au sol modulable, panneaux pédagogiques, panneaux scolaires pour inviter les automobilistes à ralentir. Des devis seront demandés pour étudier plus précisément les dispositions à prendre.

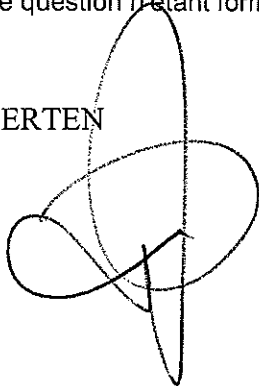
Le Conseil souhaite étudier ce dossier attentivement avant d'en délibérer. Une décision définitive sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

4/ Questions diverses

- Prochain Conseil d'école : réunion pour le passage à 4 jours ; le conseil municipal ne se positionne pas sur cette question.
- Marquage au sol à effacer devant l'habitation de Mme REY.
- A prévoir : étude d'une délibération concernant le droit de préemption.
- Publier sur le site internet de la commune les parcelles du Fresquel.
- Réponse positive à la sollicitation du maire de Souilhe, concernant le projet « voie verte »
- Prochain Conseil municipal : 11 avril 2022 à 20h00.

Aucune autre question n'étant formulée par les membres du Conseil Municipal, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Didier MAERTEN



Le secrétaire de séance,
Pascale CRAVERO

